

droit sur le Transcontinental et qui viendrait aboutir à Saint-Jean (N.-B.).

La compagnie portait un certain montant d'obligations, et le gouvernement du Canada lui a accordé une subvention; lorsque la construction du chemin de fer sera terminée, le gouvernement du Dominion s'est engagé à l'exploiter, et à payer à la compagnie un pourcentage sur les recettes. Maintenant, monsieur l'Orateur, le seul lien qui pourrait exister entre le Gouvernement et la compagnie en toute cette affaire, c'est de savoir si la subvention est dépensée de la façon qu'elle doit l'être, ou, en d'autres termes, la construction de cette voie ferrée coûte-t-elle assez cher pour justifier le paiement de la subvention qui a été octroyée à l'entreprise? Si j'ai bien compris les remarques de l'honorable député de Carleton, il n'existe aucun doute à ce sujet. Nous devons payer la subvention pourvu que le coût de l'entreprise excède une certaine somme, et si j'ai bien saisi le sens des déclarations du député de Carleton, c'est la situation qui existe. De sorte qu'à venir jusqu'à ce jour il n'y a pas eu d'irrégularités, et chaque somme qui a été payée l'a été à bon escient. Le député de Carleton, s'il faut en croire ses déclarations, a pleine confiance en l'ingénieur du gouvernement, M. Taylor. Or, quant au paiement de la balance de la subvention encore due, si M. Taylor continue à faire son devoir comme il l'a fait par le passé, il ne se produira certainement pas de difficultés.

M. CARVELL: Mon honorable ami expose correctement l'attitude que j'ai prise relativement à M. Taylor, pourvu que l'on fournisse à ce monsieur les renseignements dont il a besoin; mais j'ai de forts soupçons que la compagnie ne fournit pas à M. Taylor des renseignements corrects.

M. REID: J'y viendrai bientôt. L'essentiel, à mon sens, c'est de s'assurer avant le paiement de la subvention du chiffre de la dépense qu'entraînera la construction du chemin de fer. Indubitablement, les travaux de construction sont assez dispendieux pour autoriser M. Taylor à payer \$6,400 le mille.

Le député de Carleton, si j'ai bien saisi sa pensée, affirme qu'on emploie, pour ce chemin de fer, certaines courbes et certaines pentes qui, à son avis, ne sont pas prévues par les devis.

M. CARVELL: Non, j'ai dit que les plans et profils ont été modifiés de manière à s'adapter au type de la voie ferrée.

M. REID: Quoi qu'il en soit, l'honorable député est d'avis que la construction du chemin de fer ne se fait pas en conformité des devis primitifs.

M. CARVELL: Nullement.

M. REID: Les ingénieurs du gouvernement fédéral devraient veiller à ce que la construction de la voie ferrée se fit dans les conditions voulues.

M. CARVELL: M. Taylor a adressé une certaine de rapports au département et on n'en a jamais tenu compte.

Il ne sert de rien de faire rapport au département.

M. REID: J'ignorais le fait. Je ne connais ni M. Taylor ni les autres ingénieurs; mais, à mon avis, M. Taylor est responsable de la construction de la voie ferrée, en conformité des devis.

M. CARVELL: C'est parfait, du moment qu'une autorité supérieure ne met pas ses rapports au rancart.

M. REID: C'est parfaitement vrai; mais je ne saurais croire qu'on lui crée de pareilles entraves.

M. CARVELL: Demandez-le à M. Taylor.

M. REID: Non, je consulterai plutôt les liasses et dossiers du département et les fonctionnaires ministériels, s'il existe quelque irrégularité. Si le gouvernement fédéral prend ce chemin de fer à sa charge, il doit veiller à ce que sa construction se fasse en conformité de la convention spéciale qui s'y rattache. Dans la mesure où le gouvernement fédéral a le droit de s'immiscer dans cette affaire, le ministre des Chemins de fer, quand il prendra cette voie ferrée à sa charge, j'en suis convaincu, veillera à ce que les travaux soient parachevés en conformité de la convention. L'essentiel, c'est que le Gouvernement se protège relativement au paiement des subventions.

Quant à la question des ponts, l'honorable député croit que les ingénieurs de l'Etat sont tenus de veiller à la construction de ces ponts, et ils sont d'avis que l'Etat doit les construire et en rester le maître et le propriétaire. Je dois dire que le Gouvernement a étudié la question. Si le gouvernement fédéral prend une initiative quelconque, j'en suis convaincu, l'honorable député n'y trouvera pas matière à critique; car l'Etat sera suffisamment protégé.

Parmi les autres questions auxquelles l'honorable député a touché, figure le chemin de fer de Southampton. Je le répète, un commissaire a été chargé de faire enquête sur ce chemin de fer.